

Crise économique et sociale : enjeux fédéraux et défis régionaux

1. Constats

Le constat est connu et incontestable : Bruxelles est une Région très prospère en termes de production de richesses¹ mais de nombreux Bruxellois sont aujourd'hui fort pauvres en termes de revenus. Depuis la création, en 1989, de la Région de Bruxelles-Capitale, la population bruxelloise est passée du statut de « population la plus riche du pays » à celui de « population la plus pauvre »!

On peut (notamment) objectiver l'appauvrissement de la population bruxelloise par

- l'évolution du revenu net imposable par habitant ;
- l'évolution de la répartition régionale des recettes à l'Impôt des Personnes Physiques (IPP).

Pour tracer des perspectives d'avenir, ces données brutes doivent être analysées au regard d'au moins cinq prismes

- la crise économique ;
- la question urbaine du travail ;
- la crise du logement ;
- la question de l'immigration ouvrière ;
- et les mutations de l'économie urbaine.

a. Évolution du revenu net imposable par habitant

- Ces dix dernières années, les Bruxellois ont vu l'écart entre leur revenu et celui du Belge moyen se creuser de 14,4%². Un fait notable : alors que la Flandre demeure, bien entendu, la Région la plus prospère du pays, la Wallonie est la région dont le revenu par habitant a le plus évolué à la hausse.

	2009	2008	1999	Évolution 2008-2009	Évolution 1999-2009
Belgique	15 535 €	15 266 €	10 669 €	+ 1,8%	+ 45,6%
Bruxelles	12 746 €	12 740 €	9 712 €	+ 0,1%	+ 31,2%
Flandre	16 505 €	16 199 €	12 277 €	+ 1,9%	+ 46,4%
Wallonie	14 688 €	14 377 €	9 864 €	+ 2,0%	+ 48,7%

Tableau 1 : Revenu net total imposable par habitant par région et par année de revenu (2009)

Pourtant, la Région bruxelloise est la Région où les salaires sont les plus élevés (mais ce sont principalement... les navetteurs qui bénéficient de ces bons salaires).

1. Bruxelles est la 3ème région la plus riche d'Europe en termes de PIB par habitant. Près de 19% du PIB de la Belgique sont produits à Bruxelles.

2. SPF Economie PME, Classes moyennes et énergie, Direction générale Statistique et information économique, Les revenus évoluent différemment selon les Régions, 7 décembre 2011.

	Salaire mensuel brut en 2009	Pourcentage au-dessus de la moyenne nationale	Salaire mensuel brut en 1999	% Évolution depuis 1999
Belgique	3 027 €	-	2 238 €	+ 35,3%
Bruxelles	3 493 €	+ 15,4%	2 510 €	+ 39,2%
Flandre	2 977 €	- 1,7%	2 193 €	+ 35,7%
Wallonie	2 802 €	- 7,4%	2 126 €	+ 31,8%

Tableau 2: Salaire mensuel brut moyen selon la région du lieu de travail (2009)

b. Évolution de la répartition régionale des recettes de l'IPP

Pour mesurer l'appauvrissement de la population bruxelloise, on peut également se pencher sur les recettes à l'IPP générées par les habitants bruxellois (et sur l'intervention de solidarité nationale [ISN] qui y est liée).

Depuis la loi de financement de 1989, le financement de la Région bruxelloise est assuré par

- une dotation à l'« impôt des personnes physiques » en provenance de l'Etat fédéral ;
- des recettes fiscales propres (11 impôts régionaux) ;
- des recettes non fiscales propres et des dotations spécifiques (main-morte, droits de tirage ACS...).

En ce qui concerne la dotation à l'IPP, il existe un mécanisme: l'intervention de solidarité nationale, qui permet de compenser les différences de richesses entre Régions, mesurées via leurs recettes IPP. La loi de financement a, en effet, prévu un « bonus » pour les Régions les moins florissantes (à charge de l'Etat fédéral).

Cette intervention de solidarité nationale est déclenchée dès que le produit moyen de l'impôt des personnes physiques par habitant d'une région devient inférieur à la moyenne nationale.

La Flandre n'a jamais bénéficié de cette intervention de solidarité nationale.

La Wallonie a toujours bénéficié de l'intervention de solidarité nationale. En 1989, sa « performance » à l'IPP était inférieure de 8,5% à la moyenne nationale. La situation n'a cessé de se dégrader jusqu'en 2006 pour atteindre -14,9%. Depuis lors, sa situation s'améliore progressivement (pour atteindre -11,6% en 2012).

Pour la **Région bruxelloise**, la situation est beaucoup plus préoccupante. En 1989, la capacité fiscale des Bruxellois était de 13,7% au-dessus de la moyenne nationale. Depuis lors, l'appauvrissement a été continu et, depuis 1997, la Région bénéficie effectivement de l'ISN.

En 2012, Bruxelles se situait à -17,8% de la moyenne nationale.

En 25 ans, les recettes à l'IPP des Bruxellois ont donc divergé de 31,6 % par rapport à la moyenne nationale...

Les Bruxellois sont devenus fiscalement plus pauvres que les Wallons. Alors que les Wal-

lons rattrapent, progressivement mais lentement, leur retard par rapport à la moyenne nationale, les Bruxellois renforcent leur dépendance à l'ISN et s'appauvrissent de jour en jour.

En 2013, on estime que les Bruxellois devraient percevoir 456 millions de revenus provenant de l'ISN, soit 52,3 millions de plus qu'en 2012. Les Wallons percevront, quant à eux, 3,8 millions de moins qu'en 2012, soit 812 millions d'euros.

Rappelons que la nouvelle loi de financement des Régions et des Communauté, en cours de préparation dans le cadre de la réforme de l'État, prévoit un nouveau mode de calcul de cette intervention de solidarité nationale. L'ISN devrait, à terme, diminuer pour la Région de Bruxelles-Capitale. Il est cependant très difficile d'estimer l'impact de cette diminution, tant sont grandes les incertitudes quant aux modalités de la réforme et tant sont fluctuants les différents paramètres à prendre en compte.

c. Les effets de la crise économique³

En 2012, la **croissance économique mondiale** a de nouveau ralenti par rapport à 2011, avec une progression moyenne annuelle de 3,2 %, contre 3,8 % un an plus tôt. Ce tassement est observé tant dans les pays émergents (même si le taux de croissance y demeure élevé : 5,1 % en 2012), que dans les pays avancés, où ce taux ne s'élève qu'à 1,3 %.

En zone euro, la croissance s'est particulièrement dégradée au cours de l'année 2012, affichant, en moyenne annuelle, un déclin de 0,6 %. La faiblesse de la demande intérieure, accentuée par les mesures d'austérité budgétaire, les incertitudes quant à la fragilité du marché financier et à la résolution de la crise financière ou encore le chômage élevé auquel font face de nombreux États membres, sont à la base de cette nouvelle baisse de l'activité. Dans les prochains mois, l'activité économique mondiale devrait continuer de progresser mais à un rythme modéré. Les dernières prévisions du FMI tablent sur une croissance du PIB mondial de 3,5 % en 2013 et 4,1 % en 2014.

L'**activité économique belge** a fait face à un nouvel épisode récessif en 2012, avec une croissance négative de 0,2 % en moyenne annuelle, ce qui n'avait plus été observé depuis le creux de la crise en 2009. Cette évolution s'inscrit dans le contexte économique international, avec un recul net de la demande extérieure adressée à la Belgique par ses principaux partenaires commerciaux (Allemagne, France et Pays-Bas). L'analyse trimestrielle indique que la croissance du PIB en volume a été négative au dernier trimestre, après avoir été nulle au troisième trimestre, en glissement trimestriel. La Belgique a, comme les autres pays du cœur de la zone euro, subi les retombées négatives de la situation des pays périphériques. Selon le Bureau fédéral du Plan, la croissance économique ne devrait s'établir qu'à 0,2 % à peine en 2013. Il s'agit néanmoins d'une reprise de l'activité par rapport à 2012. Tout comme pour la zone euro, la Belgique ne devrait retrouver une croissance plus soutenue qu'à partir de 2014.

Les indicateurs conjoncturels de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse montrent que l'essoufflement de l'**activité économique bruxelloise**, observé sur une bonne partie de 2011, s'est prolongé en 2012 mais de façon moins marquée et en s'atténuant progressivement au fil de l'année, pour laisser même la place à un léger rebond au dernier trimestre. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de baisse générale de l'activité au niveau international et national. Il faudra attendre les indicateurs relatifs aux premiers mois de 2013 pour déterminer si les signes d'amélioration de la dynamique conjoncturelle, apparus à

3. Sources : Ibsa & Actiris.

Bruxelles au cours de l'année 2012, se confirment et donnent lieu à un réel retournement de la conjoncture. On observe toutefois des évolutions contrastées au niveau des branches d'activité de l'économie bruxelloise. D'un côté, les branches industrielles de production de biens ont connu un ralentissement de leur activité tout au long de l'année 2012, en raison notamment de la faiblesse de la demande extérieure. Dans leur sillage, différentes activités de services qui dépendent directement de ces secteurs tournés vers la production ont également souffert (en particulier le commerce de gros et la logistique). De l'autre côté, les services avancés à la production et les services aux personnes se sont relativement bien maintenus, dans la mesure où ceux-ci sont moins sensibles au cycle conjoncturel. Ainsi par exemple, les branches « information et communication » et « commerce de détail » ont affiché de bonnes performances sur l'ensemble de l'année 2012.

La progression du **nombre d'entreprises actives à Bruxelles** a encore été soutenue aux troisième et quatrième trimestres 2012, malgré une croissance de l'activité économique proche de zéro. On dénombrait 87 357 entreprises dans la Capitale en fin d'année. Les créations d'activités sont restées à un niveau élevé en 2012 (10 376 nouvelles entreprises) mais leur évolution s'est légèrement essoufflée par rapport aux deux années précédentes. Avec 7 367 entreprises ayant mis un terme à leur activité en 2012, Bruxelles est la seule région à avoir connu une baisse des cessations par rapport à l'année précédente. Il en va de même pour les faillites, qui ont reculé de 3,6 % à Bruxelles en 2012, alors qu'elles ont stagné en Wallonie et fortement augmenté en Flandre. Les entreprises bruxelloises continuent toutefois de subir un nombre important de dépôts de bilan, avec respectivement 547 et 713 cas observés aux troisième et quatrième trimestres 2012. À noter : l'évolution dans les mois à venir ne devrait pas conduire à une amélioration de la situation bruxelloise en ce qui concerne les faillites.

Le **marché du travail bruxellois** subit les conséquences du ralentissement de l'activité économique. Le fléchissement de la croissance du nombre de salariés domiciliés à Bruxelles tout au long de 2011 a fait place à une légère contraction au premier semestre 2012 (-0,2 %), moins forte toutefois que dans le reste du pays (-0,5 %). Si un léger rebond apparaît au troisième trimestre 2012, il est vraisemblable qu'il n'a pas pu être maintenu sur la fin de l'année au vu de la forte contraction tant de l'activité intérimaire à Bruxelles que de l'emploi intérieur national au quatrième trimestre 2012. Globalement, pour 2012, on ne devrait pas être loin d'une croissance de l'emploi nulle à Bruxelles. Elle ne devrait pas être beaucoup plus élevée en 2013, du fait notamment de la croissance à peine positive de l'activité économique attendue pour Bruxelles. Dans ce contexte morose, le nombre de demandeurs d'emploi bruxellois est reparti à la hausse depuis l'automne 2011, tendance qu'il partage avec l'ensemble du pays.

Fin avril 2013, on dénombre en Région de Bruxelles-Capitale 107 646 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), soit une augmentation de **1 264** unités par rapport à l'année précédente (+1,2%). En variation mensuelle, on constate une diminution de 608 unités (-0,6%). Le taux de chômage s'établit quant à lui à **20,1%** (19,7% pour les hommes et 20,5% pour les femmes). En avril 2012, le taux de chômage était de **20,4%**. Cette diminution du taux de chômage s'explique par le fait que la population active occupée augmente en Région bruxelloise : sur base des données de l'Enquête sur les Forces de travail, on constate que la population active occupée a augmenté, en 2012, de 1,7% par rapport à l'année précédente (+0,4% pour l'ensemble de la Belgique).

Bruxelles dispose d'atouts qui lui permettent de résister aux conséquences de la crise. Cela tient notamment aux spécificités de son tissu économique. Mais les leviers d'action

de la Région en matière d'économie et d'emploi restent tributaires de fortes interactions (concurrences) avec les politiques flamandes et wallonnes. Sans gestion coordonnée avec la Flandre et la Wallonie du redéploiement économique et social de la ville à son échelle métropolitaine, les effets de l'action régionale risquent d'être particulièrement hasardeux. De plus, la bonne tenue de l'économie urbaine n'empêche pas pour autant l'appauvrissement des Bruxellois...

d. La question urbaine du travail

Il ne faudrait pas que les chiffres du chômage bruxellois, qui demeurent particulièrement alarmants, masquent une autre réalité, qui touche ceux et celles qui ont un emploi, mais qui doivent l'exercer dans des conditions de travail de plus en plus dures et qui sont, tout autant, exposés aux risques de la pauvreté.

D'une part, on assiste à une **explosion des emplois atypiques** (contrats à durée déterminée, intérim, temps partiels, horaires particuliers) et à une augmentation de la flexibilité de l'emploi : phénomènes de précarisation qui touchent plus particulièrement certains groupes, plus vulnérables sur le marché de l'emploi (femmes, jeunes, travailleurs d'origine étrangère, travailleurs moins qualifiés ou personnes handicapées). Selon nous, ces formes d'emplois « atypiques » ne sont acceptables que lorsqu'elles sont librement choisies par le travailleur et encadrées syndicalement.

D'autre part, beaucoup de travailleurs bruxellois sont piégés par des indemnités ou des salaires trop bas. L'apparition de formes non traditionnelles de gestion d'entreprise (sous-traitance, franchise, « boutiques de masse »...) participe de cette précarisation de l'emploi et affecte désormais un grand nombre d'entreprises et... une bonne part du tissu économique de notre Région. Cette évolution préoccupante découle de la profonde désindustrialisation que subit Bruxelles depuis une trentaine d'années et de l'essor corrélatif d'une économie de services, qui s'accompagnent d'une **déconcentration des unités de travail**, rendant plus difficile la défense collective des travailleurs. En somme, le phénomène des « boutiques de masse » pourrait bien annoncer l'émergence d'une sorte de capitalisme « sans entreprise » et donc... sans syndicalisme d'entreprise.

Cette précarisation de l'emploi est encore renforcée par les **politiques d'activation de l'emploi**, qui démultiplient les emplois atypiques dans l'économie sociale et les services de proximité (titres-services, emplois Activa, articles 60, plan win-win...), emplois que les chômeurs sont *vivement* incités à accepter, sous peine de sanctions. Ces mesures, auxquelles les pouvoirs publics ont désormais massivement recours, augmentent la pression à la baisse qu'exerce le chômage sur les salaires et sur les conditions de travail. À cela s'ajoute un **réel estompage de l'état de droit**, qui rend de plus en plus difficile le contrôle du respect des droits fondamentaux des travailleurs. Ce phénomène est bien sûr consécutif au sous-financement structurel des services d'inspection et des instances judiciaires qui, placés en situation de quasi-incurie, semblent désormais bel et bien dans l'impossibilité de faire respecter le droit du travail et de lutter efficacement contre les fraudes sociales des employeurs indécents. Au nom de la recherche du moindre coût, **les marchés publics de services en sous-traitance** (nettoyage, construction...) produisent de plus en plus fréquemment des conditions de travail dégradées, mais aussi... du travail au noir.

Conclusion : la lutte contre le chômage massif, qui mobilise -à juste titre- les pouvoirs publics, doit être étendue à la résorption de la précarité croissante du travail à Bruxelles.

e. La crise du logement

À Bruxelles, la crise du logement constitue l'autre face de l'insécurité d'existence qui frappe les travailleurs. Elle est la conséquence de plusieurs facteurs conjugués : la croissance démographique, la paupérisation d'une grande partie de la population et le développement international de la Ville, qui stimule la spéculation immobilière et une flambée des prix du logement.

Bruxelles est, en effet, une des métropoles européennes à connaître une frénésie de spéculation immobilière : petits et grands investisseurs immobiliers spéculent sur la croissance de la demande de logements et sur la hausse constante des loyers qui en découle ; ils achètent des biens immobiliers à bas prix (terrains, bâtiments industriels, bureaux inoccupés, habitations anciennes), en prévision d'une hausse de leur valeur marchande, et les laissent à l'abandon, le temps soit de les revendre, en l'état, à meilleur prix, soit de les transformer en logements de luxe, soit encore de les découper en petites unités de logement, tout cela pour maximiser leurs gains. Depuis les années 80, avec les crises boursières qui ont induit un réel engouement pour le placement dans l'immobilier et l'arrivée de nombreux nouveaux habitants, européens et immigrés, le marché locatif et acquisitif a ainsi connu une très forte pression et une hausse rapide et progressive des prix.

En conséquence, le logement est devenu, juste derrière le chômage, un problème social extrêmement préoccupant : se loger est devenu, pour les ménages à faibles revenus, un véritable casse-tête ! À Bruxelles, l'obstacle principal à l'accès au logement, c'est le coût du loyer. Il est trop élevé par rapport aux revenus des ménages et il est... entièrement soumis aux lois du marché. C'est donc le poste de dépenses qui « consomme » la plus grosse part du revenu (jusqu'à 50% et plus) et restreint, de façon drastique, le pouvoir d'achat des citoyens. **Le pouvoir d'achat des allocataires sociaux et des personnes à petits salaires stagne depuis 10 ans dans notre Région et c'est la hausse des loyers qui en est la principale raison.** Durant les dix dernières années, les loyers et les prix de l'énergie ont augmenté plus vite que l'index global. Au prix actuel de 200 000 € à l'acquisition pour un appartement de deux chambres ou de quelque 700 € de loyer pour le même appartement, il va de soi que se loger devient un casse-tête quand on touche 1200 € par mois... Les bailleurs ont, en outre, des exigences très sélectives : il est extrêmement difficile d'être accepté quand on ne peut présenter un « bon » profil et une bonne fiche de salaire.

À Bruxelles, contrairement aux deux autres régions, les propriétaires de leur logement constituent une minorité de la population (40 %, contre 75 % pour l'ensemble du pays). Quant au logement social, il y représente à peine 8% du parc locatif. Il y a quelque 40 000 logements publics et à peu près autant de demandes en attente. On est donc fort loin de l'objectif de 15 % de logements publics que s'était fixé le gouvernement régional... Vu l'évolution démographique et la croissance de la précarité, il faudrait construire quelque 10 000 logements par an pour répondre à la demande !

Aujourd'hui, Bruxelles connaît un déficit croissant de logements sur le marché locatif et la Région compte trop d'appartements inoccupés et de nombreux bureaux vides qui pourraient être transformés en logements. Malheureusement, les pouvoirs publics ne semblent pas mobilisés pour les réquisitionner et les réhabiliter afin de les remettre dans le circuit de la location, comme le préconise la loi Onkelinx. Certains bourgmestres invoquent la complexité et la longueur de cette procédure. Ce n'est pas forcément faux. Mais il faut alors se demander pourquoi cette loi (certes fédérale) n'a pas fait l'objet d'amendements, susceptibles d'en faciliter l'application...

À Bruxelles, l'espace est limité et le patrimoine foncier disponible échappe en grande partie à la maîtrise des pouvoirs publics. Pourtant, l'extension du parc de logements, comme d'ailleurs le développement d'entreprises, est inconcevable sans une réelle maîtrise de ce foncier. La Région dispose toutefois d'outils légaux et de leviers nécessaires à cette fin (le PRAS, entre autres).

Bruxelles ne connaît pas encore une véritable pénurie de logements, et peut encore absorber les nouveaux arrivants. Mais si le mouvement à la hausse du coût du logement n'est pas jugulé, il finira par provoquer une grave crise sociale. Les plus défavorisés parmi la population, voire même une frange des classes moyennes, en seront les principales victimes. Et s'il n'y a pas une politique volontariste de production suffisante de logements, il se pourrait qu'à l'avenir cette pénurie devienne inéluctable et qu'il en résulte (comme le conceptualise le sociologue français Jacques Donzelot) une véritable « relégation » des ménages les plus fragilisés vers les autres régions.

Autre caractéristique propre à la Région de Bruxelles-Capitale : sa configuration urbaine et sociale. Bruxelles se distingue assez fondamentalement des autres métropoles européennes par le fait que les classes populaires et la pauvreté n'y sont pas localisées « en banlieue » mais « au cœur même de la ville », dans des quartiers ouvriers, à forte concentration d'immigrés, constitués de vieilles maisons, souvent en mauvais état. Ces quartiers voient (ou chevauchent) des centres à grande activité commerciale et culturelle : centres très « convoités », attirant une population assez jeune et aisée et des commerces et services recherchés par ce type de population. Ce voisinage, conjugué à des opérations de rénovation urbaine, revalorise ces quartiers, y induisant... une hausse des prix et des loyers. Ce processus, que les urbanistes et les sociologues nomment « gentrification », a pour effet de chasser de ces quartiers la population disposant d'un moindre pouvoir d'achat et de l'y remplacer par une population sociale plus aisée. Ainsi, des quartiers ouvriers se trouvent reconfigurés et leurs habitants historiques « relégués » vers d'autres quartiers, moins coûteux à habiter. Cependant, à Bruxelles, la deuxième couronne est plus chère encore. C'est alors vers les autres régions que vont s'opérer les déplacements.

Depuis une dizaine d'années, le phénomène de gentrification est très débattu parmi les chercheurs et les acteurs préoccupés par la crise du logement à Bruxelles. Du point de vue de ceux qui identifient ce processus et attirent l'attention sur ses dangers, il faut que la politique de la ville tienne compte du phénomène et des potentiels effets pervers de la rénovation urbaine. Du côté du politique, sans être nié, le phénomène est relativisé, au motif que la gentrification apporte un enrichissement régional bienvenu (à l'heure où Bruxelles est en train de s'appauvrir) et améliore la « mixité sociale ».

La logique économique veut que l'extension des centres commerciaux vers les quartiers d'habitat pauvres, rehausse leur valeur et y modifie les conditions d'accès au logement. Quant à la mixité sociale, quoiqu'elle soit une idée connotée positivement, elle n'a pas nécessairement toutes les vertus qu'on lui attribue. En somme, la mixité « ne se décrète pas » : ce sont les moyens financiers et culturels dont sont dotés les gens qui déterminent leurs « choix ». C'est pourquoi, lorsqu'il y a un semblant de mixité, c'est souvent un phénomène à sens unique : un jeu de chaises musicales qui s'opère au détriment des moins nantis (ce sont rarement les classes populaires qui vont partiellement peupler les quartiers bourgeois...).

Dansaert, St-Géry, le Rempart des Moines, les alentours du canal, les Marolles et Cureghem sont les quartiers les plus souvent cités comme menacés par (ou en cours de) gentrification. Aujourd'hui, les transformations les plus visibles concernent les quartiers qui longent

le canal. Lors du Conseil syndical du 25 avril 2012 « Le syndicat dans la ville », Eric Corijn (VUB) déclarait : « le canal (va) devenir l'axe structurant la ville, et le centre (sera constitué du) pentagone plus le canal (...) Ce sera, nous dit-il, la gentrification, à moins que l'on aide la population qui y vit à s'intégrer dans l'économie urbaine et à assurer elle-même des fonctions centrales ».

Au cours des années 70 - 80, Bruxelles a connu un déclin démographique, sous l'effet conjugué d'un vieillissement de la population et d'un mouvement résidentiel vers la périphérie. Ce mouvement a eu un impact sensible sur les finances régionales, dans la mesure où il concernait les couches sociales fiscalement les plus contributives. Le phénomène avait alarmé les autorités régionales, qui se préoccupèrent donc d'inverser la tendance. L'un des objectifs du premier PRD, adopté en 1995, était de contrer cet exode. Au cours des années '90, l'attraction de la périphérie s'est ralentie. Dans le même temps, des communes comme Saint-Josse, Molenbeek ou Saint-Gilles ont connu une nette augmentation de leur population, cette croissance s'expliquant principalement par l'arrivée de populations immigrées. Ce sont donc les communes les plus pauvres, où les revenus imposables sont les plus faibles, qui ont connu un regain démographique. Cela met en difficulté ces communes, qui doivent faire face à une croissance des besoins en matière de services et d'aide sociale, culturelle, etc. Confrontée à ce boom démographique, et à ses implications sur les finances communales, la Région a dû revoir ses objectifs avec les plans qui suivirent, en raison notamment, « de la raréfaction des moyens financiers » (cf. déclaration d'intention de modification totale du PRD [Plan Régional de Développement], 2009).

Vu que l'IPP constitue une recette importante de la Région et des communes, et vu les besoins de financement des services publics, il est clair que les pouvoirs publics cherchent à attirer prioritairement une population « fiscalement intéressante ». **D'un certain point de vue, il n'y a rien à objecter à ce type de politique : rien d'anormal à ce que les pouvoirs publics cherchent à accroître leur assiette fiscale, au bénéfice des Bruxellois, si des quartiers sinistrés sont rénovés et revitalisés pour les rendre agréables à vivre et attractifs pour les classes moyennes. Le problème se pose lorsque cette politique n'est pas accompagnée de mesures empêchant l'exclusion de ceux qui ne peuvent faire face à la hausse des loyers que cette politique entraîne ; lorsqu'il n'y a pas de régulation du marché de l'immobilier et que les transformations de ces quartiers sont laissées à la libre action des spéculateurs et des intérêts financiers.** Un exemple : aujourd'hui, le gouvernement régional projette la construction de logements de standing pour des fonctionnaires internationaux, aux revenus... défiscalisés, le long du canal, dans un quartier initialement dédié aux activités économiques, productives et portuaires. Une chose est sûre : l'arrivée de ce type d'habitants n'améliorera pas la situation des finances communales !

Le développement urbain de Bruxelles ne doit en aucun cas s'accompagner d'un processus d'exclusion des travailleurs bruxellois. Il doit, au contraire, consacrer le droit à la ville, c'est-à-dire permettre à chacun qui le souhaite de vivre où il travaille.

f. La question de l'immigration ouvrière

Dans une ville aussi cosmopolite que Bruxelles, le monde du travail est plus que jamais confronté aux défis multiples de l'accueil et de l'intégration des personnes d'origine étrangère. En effet, qu'elle soit passée, présente ou à venir, l'immigration est avant toute chose une affaire... de travailleurs et de travailleuses : non seulement la grande majorité des migrants viennent chercher du travail en Belgique, mais, pour celles et ceux qui y trouvent effectivement un emploi dans des conditions... normales, le travail constitue également un formidable vecteur d'intégration dans la société d'accueil. Cependant, les manquements

des politiques d'immigration et d'intégration sont nombreux et doivent pousser tous les démocrates à agir. Pensons notamment à la situation des femmes d'origine étrangère, qui subissent souvent une double discrimination.

Les discriminations à l'emploi sont, pour une part non négligeable, responsables du chômage plus élevé (et/ou de la précarisation sur le marché de l'emploi) de certaines catégories de travailleurs, du fait, notamment de leur origine immigrée. Malgré le travail accompli et les outils mis en place, ces dernières années (lois anti-discrimination, plans de diversité, etc.), force est de constater que les discriminations perdurent, de même, d'ailleurs, que les préjugés qui en sont à l'origine. Deux phénomènes nous paraissent particulièrement préoccupants : d'une part, les discriminations dont sont victimes **les jeunes travailleurs d'origine étrangère** ; d'autre part, **l'ethno-stratification du marché de l'emploi**, ce phénomène qui conduit les descendants - souvent eux-mêmes de nationalité belge - des premiers travailleurs migrants à se retrouver 'cantonés' dans les secteurs, entreprises ou emplois où les conditions de travail et de salaires sont les plus précaires.

La discrimination et le rejet de ces travailleurs se sont toujours accrus pendant les périodes de chômage massif, ceux-ci devenant assez facilement les boucs émissaires tout désignés de la crise de l'emploi. Il est bien entendu **inacceptable** que les travailleurs immigrés et leurs enfants ne puissent bénéficier des mêmes droits et opportunités que les autres travailleurs.

Par ailleurs, Bruxelles souffre (mais peut-être plus pour longtemps⁴) de **l'absence d'une politique publique d'accueil des nouveaux travailleurs immigrés**, œuvrant de manière efficace et coordonnée à l'intégration de ces primo-arrivants dans notre Ville-Région. Une telle politique nécessite que soit mis en place un dispositif multidimensionnel qui donne à tout nouveau migrant les moyens d'apprendre une des langues nationales, de comprendre le fonctionnement de notre société et de ses institutions ainsi que de formuler un projet professionnel. En accord avec les principes fondamentaux de l'unité du monde du travail, le mouvement syndical a toujours été très actif dans l'accueil et la défense des travailleurs immigrés. Mais le développement de l'économie informelle dans laquelle se retrouvent bien souvent ces travailleurs, rend plus difficile, aujourd'hui, leur approche : la plupart du temps, l'exploitation se déroule dans de petites entreprises de sous-traitance, loin du regard syndical... La diversité culturelle caractérise désormais les travailleurs bruxellois. Elle constitue sans nul doute un très bel héritage de ces 60 ans d'immigration ouvrière. C'est un des atouts de notre capitale, et un réel enrichissement pour chacun. Elle peut néanmoins provoquer des **incompréhensions** et des **tensions d'ordre culturel**, dans les quartiers mais aussi sur les lieux de travail. De nouvelles demandes sont exprimées, d'anciennes pratiques sont remises en question, bouleversant parfois le fonctionnement habituel des entreprises et des administrations. Dans un tel contexte, il est essentiel d'éviter une division du monde du travail sur des questions d'ordre culturel et de maintenir coûte que coûte l'unité des travailleurs.

La campagne de régularisation des **travailleurs sans papiers**, obtenue de haute lutte par le mouvement ouvrier, a permis à un certain nombre d'entre eux d'acquérir un droit de séjour durable en Belgique. Cependant, cette opération a été limitée dans la forme et dans le temps : il s'agit clairement d'une opération « one shot ». La problématique des sans-papiers ne manquera donc pas de revenir, plus ou moins rapidement, au devant de l'actualité. En outre, la migration ne va pas s'arrêter demain, et les inégalités Nord/Sud, loin de s'estomper, continueront de pousser des milliers de candidats à une vie meilleure vers nos

4. Un projet est actuellement en cours d'élaboration à la Commission communautaire française.

pays. Les travailleurs sans papiers, s'ils n'ont aucune existence légale sur notre territoire, n'en contribuent pas moins à l'essor économique de notre Ville, fût-ce par le biais du travail clandestin. Ceux-là même qui refusent de reconnaître les « travailleurs de l'ombre » que sont les sans-papiers se font souvent les tenants d'une **migration économique « choisie »**, pour pallier les « pénuries de main-d'œuvre » dans certains secteurs et attirer des travailleurs étrangers qualifiés. Cette optique utilitariste veut transformer la politique migratoire en un instrument essentiel pour la compétitivité des entreprises.

Il est impératif de rejeter toute instrumentalisation des travailleurs migrants à des fins de dumping social et de pression, à la baisse, sur les salaires : la politique migratoire ne saurait se résumer à un levier d'expansion économique au détriment des droits des migrants...

g. Les mutations de l'économie urbaine

La crise actuelle met en lumière le **caractère « insoutenable » du capitalisme financiarisé et mondialisé**, tant au plan financier, qu'aux plans économique, social et environnemental. À moyen et à long terme, une nouvelle crise se profile, aux conséquences potentiellement très graves pour le devenir de l'humanité : la crise écologique. Les générations futures sont tout simplement menacées dans leur survie par la poursuite d'un développement économique capitaliste n'ayant d'autre objectif que la recherche effrénée du profit par l'appropriation privée et l'exploitation - au seul bénéfice d'une minorité de nantis - des ressources naturelles et collectives. Le monde du travail est donc désormais confronté à un **double défi : socio-économique et environnemental**. Il s'agit, pour lui, tout à la fois, d'empêcher les ravages sociaux de l'économie capitaliste et ses effets dévastateurs sur l'environnement, qui mettent en péril le devenir même de la planète. Jusqu'il y a peu, le mouvement socialiste était fortement focalisé sur la croissance nominale du Produit intérieur brut (PIB). Or, la prise en compte du seul PIB pour mesurer les progrès sociaux d'une société est largement insuffisante. Désormais, c'est clairement la qualité de la croissance - et sa juste répartition - qu'il importe de favoriser. La croissance économique ne peut plus constituer « un objectif en soi » : il nous faut construire un nouveau modèle de développement, juste et durable, attentif non seulement aux aspects sociaux du développement économique mais encore à ses aspects environnementaux.

La Région bruxelloise est confrontée, depuis de nombreuses années, à une **désindustrialisation sévère** de son tissu économique. Confrontées à un manque de terrains industriels disponibles, aux contraintes d'exploitation importantes qu'impose tout espace urbain, ainsi qu'à des difficultés d'accès croissantes pour leurs travailleurs et pour le transport de leurs marchandises, de nombreuses industries font le choix de la délocalisation et quittent la région bruxelloise pour s'installer - dans le meilleur des cas - dans sa périphérie. **L'emploi industriel doit donc être placé sous haute protection** : d'une part, il serait particulièrement dangereux de priver notre région des apports du secteur productif ; d'autre part, l'industrie offre de nombreux emplois de qualité à des travailleurs bruxellois qui n'auraient que peu de perspectives d'emploi dans les secteurs de services ou qui y seraient forcés d'accepter un emploi à des conditions de travail fortement dégradées.

De fait, Bruxelles se transforme en une **grande métropole de services**. Le développement international de la ville-capitale, sur lequel la Région parie, est susceptible de créer de nombreux emplois de service. Il devrait accroître la concentration de richesses sur son territoire (via notamment l'installation de centres de coordination de groupes d'affaire, l'établissement de cadres internationaux...), qui pourrait constituer un levier de relance économique. Si les mutations industrielles en cours vers une économie de services intensive en main-d'œuvre offrent incontestablement de nouvelles opportunités d'emploi à de

nombreux hommes et femmes, de tous niveaux de qualification, force est de constater que c'est, le plus souvent, au prix d'une précarité de travail croissante et de nombreuses discriminations, qualitatives et quantitatives, entre femmes et hommes.

Un préalable indispensable à cette évolution est de garantir à tous les travailleurs les conditions d'une transition juste, qui préserve le volume global d'emplois et de justes conditions de travail. L'objectif est clair : que l'habitant vive mieux. En d'autres termes, l'évaluation de la métropole de demain, de l'après-Kyoto/Copenhague, ne saurait en aucun cas se résumer... à son bilan carbone ! La Ville durable sera sociale, ou ne sera pas !

2. Les enjeux fédéraux

Avec la population la plus fragilisée du pays, les mutations profondes de l'économie urbaine et la croissance de la précarité du travail, le devenir économique et social de Bruxelles est largement tributaire de ce qui se joue... au niveau fédéral. La résolution des importants dossiers aujourd'hui sur la table des négociations sociales fédérales est déterminante pour le développement social de Bruxelles et en constitue un véritable préalable...

Il s'agit principalement de

1. la défense et la promotion de l'**indexation automatique des salaires et des allocations sociales**, qui constituent la principale protection collective contre l'érosion du pouvoir d'achat, tout particulièrement pour tous ceux et toutes celles qui ne sont pas en rapport de force suffisant pour obtenir, par la négociation collective, une adaptation de leurs revenus à l'augmentation du coût de la vie ;
2. la préservation de la **liberté de négociation salariale**, dans les entreprises et les secteurs professionnels, compromise par la volonté du Gouvernement fédéral de bloquer les salaires durant 6 ans, mais qui constitue, pour les travailleurs les plus précarisés, le seul espoir d'améliorer leur situation pécuniaire ;
3. la suppression de la **dégressivité renforcée des allocations de chômage**, qui pénalise les travailleurs sans emploi, à qui les pouvoirs publics bruxellois sont bien en peine de proposer un emploi convenable et répondant à leurs compétences professionnelles ;
4. la qualité de l'emploi, à laquelle les « solutions » en matière d'**harmonisation des statuts Ouvrier/Employé** risquent de porter atteinte ;
5. sans oublier la **nécessaire réforme de la fiscalité**, qui ne peut faire porter tous les efforts sur le monde du travail mais doit mettre bien davantage à contribution les détenteurs de capitaux, que ce soit sur le plan mobilier ou immobilier, dans le double but de libérer un part de pouvoir d'achats des travailleurs et de renflouer les caisses de l'État.

3. Les défis régionaux

Bruxelles doit se donner l'ambition de relever 5 défis

1. Consacrer le droit à la Ville

Il s'agit de **permettre à chacun qui le désire de vivre là où il travaille**, c'est-à-dire d'accéder à un emploi de qualité, mais aussi à un logement décent, à une école, à une offre culturelle, sanitaire...

Ce droit à la Ville exige aujourd'hui de

- a. juguler la spéculation immobilière et permettre à la Région de capter les fruits des plus-values foncières ;
- b. réussir le défi de la mixité sociale, c'est-à-dire maintenir et attirer dans la ville une population « fiscalement intéressante », sans expulser les populations plus modestes ;
- c. assurer le refinancement structurel des services et des équipements collectifs, dont les besoins vont croissant sous la pression démographique : écoles, logements publics, services socio-sanitaires... ;
- d. proscrire toute forme de discrimination, notamment sur le marché de l'emploi et le marché du logement.

2. Réussir la transition économique de la Région :

L'économie urbaine doit réussir une triple mue

- a. la transformation de la ville en une **grande métropole internationale** [cf. reconversion de l'industrie urbaine, essor des services, nécessaire développement intégré de la zone métropolitaine (communauté urbaine)...] ;
- b. l'évolution vers une **économie durable** (soutenable pour l'environnement) : secteurs verts, raccourcissement des chaînes d'acheminement des produits, amélioration de la mobilité douce... ;
- c. le **développement « endogène »** de l'économie urbaine (satisfaction des besoins des Bruxellois en mobilisant leurs propres ressources de travail).

3. Gagner le combat contre la précarité croissante du travail

Cette lutte doit être menée sur quatre fronts

- a. la régulation de l'**essor des services**, source de précarité, via un encadrement des services en sous-traitance, des boutiques de masse... ;
- b. la mise sous haute protection de l'**emploi industriel** ;
- c. la normalisation de l'**immigration économique** : lutte contre les négriers, accueil et formation syndicale des migrants... ;
- d. la résorption du **chômage massif**.

4. Faire aboutir la réforme du système éducatif et de formation

Les deux Communautés doivent, en bonne intelligence avec la Région, poursuivre leurs efforts en faveur de la formation de base des Bruxellois via

- a. la réduction du décrochage scolaire ;
- b. l'accueil des élèves primo-arrivants ;
- c. la régulation du marché scolaire, source d'inégalités d'enseignement ;
- d. l'élévation du niveau général des socles de base ;
- e. l'acquisition par toutes et tous d'un métier d'avenir à Bruxelles.

La Région doit, pour sa part, en bonne intelligence avec les deux Communautés, accroître la formation professionnelle des travailleurs bruxellois, avec et sans emploi, en

f. renforçant les moyens d'action des opérateurs de formation (Bruxelles- Formation, VDAB, OISP...) ;

g. mobilisant les secteurs professionnels dans le cadre des pôles technologiques ;

h. allouant une partie importante des moyens de l'expansion économique au soutien des efforts de formation des Bruxellois.

5. Préserver des liens de solidarité forts avec les deux autres parties du pays

Le devenir de Bruxelles est interdépendant de la Flandre et de la Wallonie, tant les interactions, les concurrences et les flux sont importants. **L'accroissement de l'autonomie régionale (que certains revendiquent comme solution exclusive) n'est pas soutenable sans coopération forte avec les deux autres régions** : que ce soit dans les matières culturelles et personnalisables ou dans les matières régionales.

Les Bruxellois doivent entretenir leurs liens de solidarité avec les Wallons et avec les Flamands, dans les domaines qui concernent directement les personnes vivant à Bruxelles mais aussi ceux qui y viennent pour travailler, pour se soigner ou encore pour bénéficier de ses équipements sociaux et culturels. Le projet de Communauté métropolitaine peut constituer un levier fédérateur, susceptible de renforcer les coopérations interrégionales. Il serait très certainement utile d'en élargir le champ de compétences aux matières communautaires, comme la formation professionnelle **et l'enseignement**.

Bref, Bruxelles doit rester une ville ouverte à tous et à toutes... qui fait véritablement « communauté(s) » avec la Flandre et la Wallonie.

Cette fiche d'actualité est destinée aux militants en formation à l'Ecole syndicale de Bruxelles, afin de les aider à mieux comprendre certaines questions d'actualité et leurs enjeux syndicaux. L'Ecole syndicale de Bruxelles est une initiative de la Centrale culturelle bruxelloise (asbl) et de la FGTB de Bruxelles, avec l'appui du Centre d'Education populaire André Genot (CEPAG asbl) et du Service d'Education permanente du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

